

CP 12/12/2019 : Le bois énergie : une énergie moderne et propre, encouragée par les Pouvoirs publics

Les épisodes de pollution hivernale remettent, chaque année, les émissions de particules sur le devant de la scène. Parmi les nombreuses sources d'émissions, le bois énergie est souvent montré du doigt. Or, les progrès technologiques ont permis de faire des progrès considérables et le bois est aujourd'hui une solution propre et respectueuse de l'environnement.

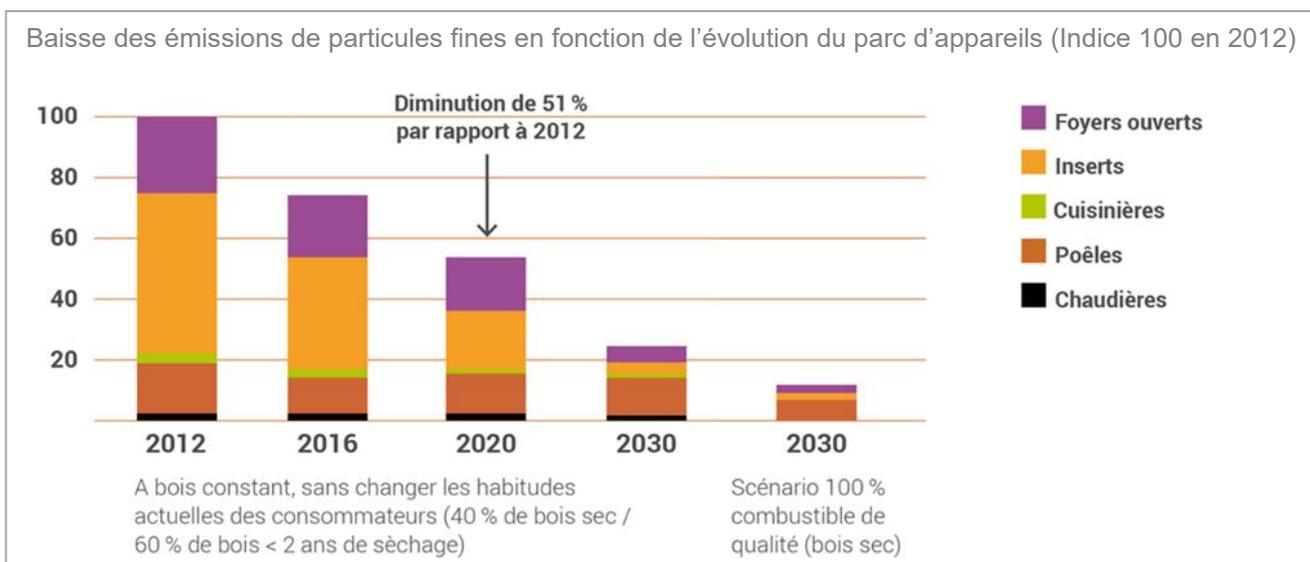
82% des particules dues au chauffage au bois sont émises par des foyers ouverts et des appareils trop anciens. C'est la raison pour laquelle la préfecture de Haute Savoie a pris la décision d'interdire, à partir du 1^{er} janvier 2022, l'utilisation des foyers ouverts dans la vallée de l'Arve.

De leur côté, les Pouvoirs publics encouragent les ménages à s'équiper d'appareils récents pour améliorer la qualité de l'air et permettre à la France de se rapprocher de ses engagements européens sur les plafonds d'émissions. Ils ont mis en place des aides financières pour inciter les consommateurs à renouveler leurs appareils : prime à l'achat d'un équipement performant, Fonds Air Bois mis en œuvre par les collectivités territoriales.

Le choix d'un équipement moderne au service de la qualité de l'air

Le travail en matière de R&D mené depuis plusieurs années par les industriels du secteur des appareils de chauffage au bois, soutenu par l'ADEME, a permis de mettre sur le marché des équipements performants, d'un point de vue énergétique et environnemental. En effet, ces derniers offrent des rendements élevés et une combustion optimisée qui permettent de réduire les émissions de particules.

► Les émissions de particules ont été divisées par 2 en 8 ans grâce au remplacement des foyers ouverts et des appareils anciens



Comme le montre le graphique, le renouvellement rapide de l'ensemble du parc constitue l'enjeu essentiel pour améliorer la qualité de l'air.

► Un label au service de la performance environnementale

Le label Flamme Verte répond à une charte de qualité exigeante en termes de rendement énergétique et d'émissions polluantes. Chaque année, les critères deviennent plus exigeants. Aujourd'hui, seuls les appareils les plus performants (6 et 7 étoiles) sont labellisés Flamme Verte et, à partir du 1er janvier 2020, les équipements 7 étoiles seront les seuls à bénéficier du label.

► La qualité du combustible

Si le choix de l'appareil est essentiel, celui d'un combustible de qualité est également important pour **réduire les émissions de particules**. Pour le bois bûche, le taux d'humidité doit être inférieur à 23 %. Concernant le granulé, ses qualités intrinsèques lui confèrent d'emblée un taux d'humidité inférieur à 10 %.

Les **labels et certifications** reconnus sur le marché français permettent au consommateur de choisir un combustible performant : France Bois Bûche, NF Biocombustibles solides, DINplus, ENplus.

Le rôle du professionnel et de l'utilisateur dans la qualité de l'air

► L'installation et la maintenance

La qualité de l'installation et la maintenance régulière sont aussi des facteurs importants pour assurer le bon fonctionnement de l'appareil et donc de faibles émissions de particules :

- Une conception adaptée : l'emplacement dans l'habitation, la puissance adaptée à la surface à chauffer et aux besoins énergétiques, les conduits, ...
- La maintenance : le vidage du cendrier, le nettoyage de l'appareil, l'entretien annuel par un professionnel, le ramonage et l'entretien régulier par l'utilisateur.



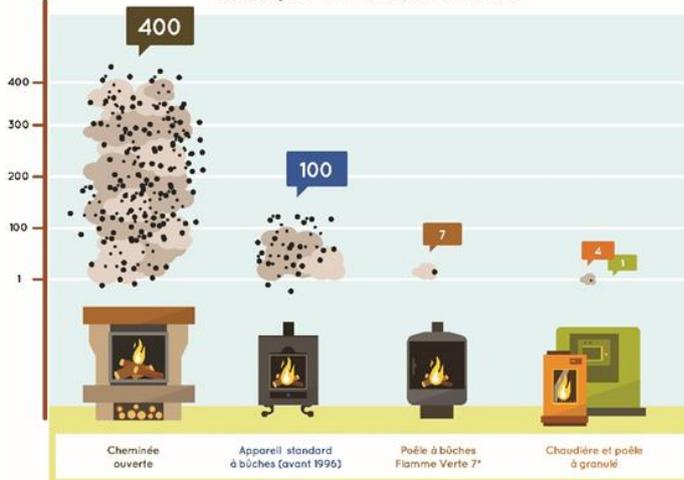
► Le comportement de l'utilisateur

Le comportement de l'utilisateur a un impact direct sur les émissions, notamment lors du séchage du bois, de l'allumage et du rechargement. Sur ce dernier point, l'impact se trouve réduit du fait de l'automatisme des appareils utilisant du granulé.

Selon l'étude Ineris (2019), l'amélioration des conditions d'allumage et de combustion sont des points importants pour réduire les émissions polluantes. En effet, sur un cycle complet, environ 80 % des émissions polluantes ont lieu durant les 10 à 15 minutes après l'allumage à froid de la première charge de bois ou à chaud des charges de bois suivantes (rechargement).

FACTEUR D'ÉMISSIONS DE PARTICULES PM10 SELON LE TYPE D'APPAREIL

source: Ageden - Air Rhône-Alpes - Flamme Verte



Le bois énergie au service de l'environnement

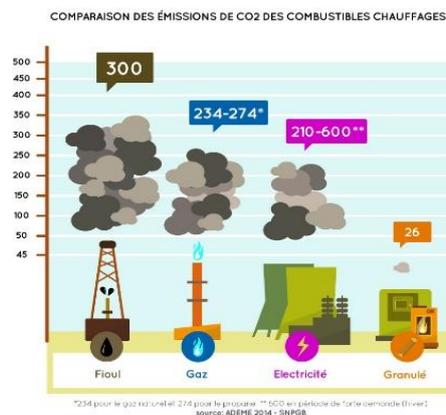
Le bois énergie : une source de chaleur naturelle et locale qui, grâce à des équipements modernes et performants, permet de se chauffer proprement.

► Le bois énergie moins émetteur de CO₂ que les énergies fossiles

Le bilan carbone du bois énergie est très faible. Comparé aux autres énergies non renouvelables, le bois rejette très peu de gaz à effet de serre (comme le montre le graphique). Grâce à la gestion durable des forêts, le CO₂ qui est rejeté lors de la combustion est absorbé par la croissance des arbres.

► Le bois énergie, un mode de chauffage économique

Le prix du bois reste meilleur marché et plus stable que celui des autres énergies. Il s'agit d'une matière première locale, protégée des secousses du marché mondial des énergies fossiles. Les fluctuations du prix de pétrole n'ont pas ou très peu d'impact sur son prix.



Cosignataires du communiqué de presse

Propellet France est l'association nationale du chauffage au granulé de bois. Elle regroupe des professionnels qui s'engagent dans le développement d'une filière « granulé de bois » de qualité. L'association créée en 2008 a pour mission de fédérer et d'animer la filière, de promouvoir le chauffage au granulé de bois et de jouer un rôle d'observatoire économique.

France Bois Forêt (FBF) est l'interprofession nationale créée en 2004 à l'initiative des professionnels de la filière et sous l'égide du ministère de l'Agriculture en charge des Forêts. Elle réunit 23 organisations professionnelles depuis la sylviculture et la production forestière à l'exploitation forestière et la transformation du bois. France Bois Forêt cofinance au côté des professionnels de la filière et grâce à la Contribution Interprofessionnelle Obligatoire dite « CVO », des actions collectives de valorisation de la forêt française à travers les multiples usages du matériau bois.

La Fédération Nationale du Bois (FNB) est l'une des principales organisations professionnelles françaises des entreprises de la filière forêt-bois. Au-delà d'un maillage territorial, la FNB fédère 80 organisations nationales, régionales ou métiers dédiées au bois français et à son utilisation. La raison d'être de la FNB réside dans son rôle de représentant institutionnel auprès des instances politiques, administratives, professionnelles, économiques et sociales, y compris à l'échelon européen.

Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) regroupe 400 adhérents, représente un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros et plus de 100 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : biomasse, bois, biocarburants, biogaz, éolien, énergies marines, géothermie, hydroélectricité, pompes à chaleur, solaire photovoltaïque, solaire thermique et thermodynamique.

Le Syndicat Français des Chaudiéristes de Biomasse (SFCB) rassemble 21 fabricants et importateurs réunis pour développer le chauffage central au bois en France. Ces membres représentent 80% du marché.

Le Syndicat National des Producteurs de Granulés de Bois (SNPGB) rassemble les producteurs français de granulés. Ils sont répartis sur tout le territoire et produisent un combustible renouvelable, normalisé, sec et performant, à partir de coproduits du bois et contribuent à réduire notre dépendance énergétique.